M-299

Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des arts et de la culture, acceptée par le Conseil municipal le 24 janvier 2005, intitulée: «Coup de chœur» pour les chorales genevoises et le répertoire d'oratorio».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– stimuler une meilleure collaboration entre les chorales de Genève et les orchestres de Genève;
– maintenir son soutien à l'OSR;
– mettre en œuvre un projet visant à valoriser et à reconnaître l'importance du chant choral à Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le département des affaires culturelles a transmis les invites de la motion M-299 à la Fondation de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), afin qu'elle se détermine à leur égard et indique la suite qu'elle entend leur donner.

La Fondation de l'OSR considère n'avoir jamais failli à ses obligations envers les chorales genevoises et avoir scrupuleusement respecté la convention de subventionnement signée avec la Ville et le Canton de Genève. De plus, la fondation ne comprend pas le sens d'une démarche visant à rétablir une situation qui, selon elle, n'aurait jamais été modifiée.

Pour ce qui est de l'avenir, la fondation assure que tout sera fait pour que le grand répertoire choral puisse être joué avec l'OSR. Le Motet de Genève a lui-même demandé que le projet élaboré par ses soins pour la saison 2004-2005 (*Spring Symphony,* op. 44, de Benjamin Britten et *Stabat Mater* de Francis Poulenc) soit repoussé à la saison 2005-2006, à la date du 22 juin et au Grand Théâtre, en raison de la fermeture du Victoria Hall pour travaux, tandis que le Chœur de l'Université est pressenti pour la saison 2006-2007.

Entre-temps, le nouveau directeur artistique et musical de l'OSR, M. Marek Janowski, aura eu le temps de faire connaissance avec les différents chœurs locaux et il pourra, comme prévu dans la convention, proposer une collaboration avec l'OSR aux chorales qui ont le niveau requis.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Patrice Mugny

Le 1er septembre 2005.